



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

***Compte rendu du
Conseil Municipal du***

Vendredi 7 décembre 2018 à 20 h 00

Le vendredi sept décembre deux mille huit à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia – CABIECES Carole - Gérard DIF – FARGE Patrice – GAY Patricia - LORENZO Pascal - MADELRIEUX Mélanie - RIBES Patrick - TARTAIRE Didier – VIALLE Carole – VIALLEIX Jean-Jacques
Absentes représentées : VIALLE Dominique (pouvoir à LORENZO Pascal)- VIZET Monique (pouvoir à FARGE Patrice)
Absent excusé : SERRE Marc
Absent : JUILLARD Frédéric

Ordre du jour :

1. Adoption procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 28 septembre 2018 est adopté par le Conseil municipal.

2. Elaboration du PLUi :

M. Paul LEVERBE, directeur de la *Communauté de communes Sumène-Artense* a présenté aux membres du conseil la procédure d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Pour rappel, la CCSA a officiellement lancé la procédure par délibération du 4 octobre 2018. Elle se déroulera sur une période de 3 ans avec deux phases :

- Phase technique : élaboration des diagnostics, du Plan d'Aménagement et de Développement Durables, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, élaboration du zonage et du règlement.
- Phase administrative : arrêt du projet, avis des services de l'Etat, autorisations environnementales, enquête publique, approbation définitive.

Durant l'élaboration du PLUi, certaines dispositions spécifiques seront applicables à savoir : Périmètre de protection des Monuments historiques, la Loi Littorale, la Loi Montagne. L'élaboration du PLUi s'inscrira également dans la logique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration. Il fixera les stratégies développement du territoire sur 10 à 15 ans.

Par ailleurs, il est précisé que la population sera concertée durant tout le déroulement de la procédure par différents moyens : information diffuse, possibilité d'expression, réunions publiques et ateliers participatifs.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une charte de gouvernance a été adoptée permettant une démarche de co-construction. Elle prévoit la désignation de référents communaux qui seront les interlocuteurs privilégiés de la commune.

Pour la commune de Lanobre sont désignés référents : M. Gérard DIF et M. Patrice FARGE.

3. Engagement des dépenses d'investissement (exercice 2019)

Conformément aux dispositions budgétaires, une délibération est adoptée afin de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent.

4. Actualisation des tarifs communaux applicables au 01/01/2019

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie à leur niveau de 2018.

5. Actualisation de la redevance assainissement

Les tarifs 2019 en matière d'assainissement sont fixés comme suit 0.80 € le M3 d'eau consommée, tarif de l'abonnement à 70.00 €.

6. Loyers communaux

Le montant des loyers des logements communaux est révisé suivant l'évolution de l'indice de révision des loyers fixé à 127.77.

7. Programme voirie communale 2018 : validation du choix de l'entreprise titulaire du marché public

Dans le cadre du projet de réfection de la route de *Chassagne*, le marché public été lancé conformément au décret en vigueur. A l'issue de la consultation, deux offres ont été déposées (entreprise *Fabre Frères* et entreprise *RMCL*). Le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission des marchés publics et de retenir l'offre de l'entreprise *Fabre Frères* pour un montant de 197 000.00 € H.T.

M. Pascal LORENZO vote contre la validation de l'attribution du marché considérant l'appel d'offre infructueux.

8. Installation d'un médecin généraliste : condition d'aides à la location d'une habitation

L'assemblée confirme sa décision de prise en charge complète du loyer de l'habitation du médecin généraliste durant une période de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2019, les charges locatives restant à la charge du locataire.

9. Programme voirie communale 2019 : adoption projet et subvention DETR 2019

Le projet de réfection de voiries communales (Route de *Val* et Route de *Granges à Cheylade*) est adopté pour un coût total fixé à 303 210.00 € H.T. Dans le cadre de ces travaux, une subvention sera demandée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019.

10. Protection sociale des agents communaux : prévoyance et santé

Dans le cadre du financement participatif de la collectivité à la protection sociale des agents, une aide d'un montant de 10 € est attribuée aux agents disposant d'une complémentaire santé ainsi que d'une garantie prévoyance labellisées.

11. Produits irrécouvrables

Des produits divers de titre émis sur les exercices 2015 et 2016 (cantine, garderie) sont admis en non-valeur pour cause d'irrécouvrabilité pour un montant de 283.00 €.

10. Commission électorale de contrôle

Sont désignés les membres de la commission électorale de contrôle qui remplace la commission administrative : M. Patrick RIBES, Mme Patricia GAY, M. Didier TARTARE, M. Pascal LORENZO et Mme Dominique VIALLE.

Le rôle de la commission sera de statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs et de contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

11. Questions diverses :

- Aide aux frais de chauffage de l'église

Une aide aux frais de chauffage de l'église pour un montant de 320.00 € annuel sera versée sur le compte de l'association diocésaine de Saint-Flour-Paroisse Sainte-Marie en Sumène-Artense.

- Travaux du cabinet médical

A compter du mois de janvier 2019, le cabinet médical rue de la Résistance ouvrira ses portes (locaux de l'ancienne école maternelle). Le Docteur Radu-Cristian TUDOSE, assurera des consultations en médecine générale.

- Dissolution du SYSTOM et Gestion des encombrants

Suite à la dissolution du SYSTOM Bort-Artense (Syndicat de Stockage des Ordures Ménagères), la gestion des déchets ménagers sera régie par convention avec le SYSTOM de la Corrèze. Les déchets verts seront triés selon leur nature au lieu-dit Les Bécassines et la gestion des encombrants devra être révisée.

- Travaux de réhabilitation du four du Monteil

Le coût de réparations du four s'élèverait à 25 253.00 € TTC. Une solution moins couteuse sera recherchée.

- Ecole de Granges

L'Inspection d'Académie a informé d'une possible suppression de poste à l'école de Granges à compter de la rentrée prochaine.

Par ailleurs, des travaux devront être engagés à l'école et faire l'objet d'une adoption par le Conseil municipal dans le cadre du vote du budget 2019.

- Ecole de Lanobre

Des dégradations ont eu lieu dans l'enceinte de l'école de Lanobre. Un signalement a été fait en gendarmerie.

Séance levée à 23 H 05
